



- > En ligne par Carte Bancaire, prélèvement sur notre site www.aeti-unsa.org > ESPACE ADHÉSION
- > Par prélèvement automatique en plusieurs fois (voir modalités au dos).
- > Par chèque, libellé à l'ordre de A&I UNSA et adressé avec le bulletin d'adhésion dûment rempli au Trésorier académique.

NOUVELLE ADHÉSION RENOUVELLEMENT ACADÉMIE DE

ADRESSE ÉLECTRONIQUE PERSONNELLE

SITUATION PERSONNELLE

M^{me} M^r Nom et prénom

Date de naissance

Adresse personnelle (pour recevoir la presse syndicale)

N° et voie

Code postal Ville

Tél. Portable

SITUATION ADMINISTRATIVE

Lieu d'exercice N° RNE

N° et voie

Code postal Ville Tél.

Type d'établissement ou service (Ex : Rectorat, DSDEN, Université, CROUS, EPLE, DRJSCS ...)

Fonction (Ex : Administratif, Gestion Mat., Gestion Compt., Non gestionnaire ...)

POSITION ADMINISTRATIVE

Actif Temps complet Temps partiel % CLM/CLD Disponibilité Détaché-e Retraité-e

CATÉGORIE A Contractuel-le AAE APAE/DdS AHC Retraité-e

CATÉGORIE B Contractuel-le SAENES CN SAENES CS SAENES CE Retraité-e

CATÉGORIE C Contractuel-le C1-AA C2-AAP2 C3-AAP1 Retraité-e

Si vous avez été muté-e à la rentrée, précisez votre ancienne adresse administrative

CALCULEZ VOTRE COTISATION 2022 > 2023

CLM, CLD, disponibilité sans traitement : demi-cotisation • Temps partiel : cotisation au prorata de la quotité de temps partiel

CATÉGORIE C		CATÉGORIE B		CATÉGORIE A		- 30 ANS	
Contractuel	60	Contractuel	100	Contractuel	150		Si vous avez moins de 30 ans dans l'année scolaire en cours, vous payez -25 % sur les 3 premières années de cotisations à condition d'opter pour le prélèvement automatique
C1-AA	80	SAENES Classe normale	110	AAE	160		
C2-AAP2	100	SAENES Classe supérieure	130	APAE - DdS	230		
C3-AAP1	110	SAENES Classe exceptionnelle	150	Attaché hors classe et emplois fonctionnels	280		
Retraité-e	50	Retraité-e	70	Retraité-e	100		

MONTANT DE MA COTISATION ANNUELLE €

Prélèvement automatique - OUI NON
(Si OUI remplir le mandat de prélèvement SEPA au verso)

J'adhère au syndicat A&I UNSA le :

Signature :

Vous pouvez télécharger ce formulaire et le mandat de prélèvement, en ligne sur notre site : www.aeti-unsa.org
ou demandez-le par courriel : base-adherents@aeti-unsa.org



MODALITÉS DE PAIEMENT

Quand et comment régler sa cotisation ?

La cotisation syndicale ouvre droit, selon votre situation, à une réduction ou à un crédit d'impôt égal à 66% de son montant ⁽¹⁾

Votre cotisation couvre l'année scolaire, il est donc préférable de la régler dès septembre.

Vous pouvez opter pour l'un des modes de règlement suivants :

- > En ligne  par Carte Bancaire, prélèvement sur notre site www.aeti-uns.org > ESPACE ADHÉSION
- > Par prélèvement automatique en plusieurs fois (voir modalités au dos).

Adhésion reçue avant le :	Prélèvement :	Prélèvement effectué le :
30 septembre 2022	En 6 fois	10 octobre, 10 novembre et 10 décembre 2022, 10 janvier, 10 février et 10 mars 2023
31 octobre 2022	En 5 fois	10 novembre et 10 décembre 2022, 10 janvier, 10 février et 10 mars 2023
30 novembre 2022	En 4 fois	10 décembre 2022, 10 janvier, 10 février et 10 mars 2023
31 décembre 2022	En 3 fois	10 janvier, 10 février et 10 mars 2023
31 janvier 2023	En 2 fois	10 février et 10 mars 2023
28 février 2023	En 1 fois	10 mars 2023
Dates d'adhésion ultérieures	En 1 fois	Le 10 du mois suivant

> Par chèque, libellé à l'ordre de A&i UNSA et adressé avec le bulletin d'adhésion dûment rempli au Trésorier académique.

Pour 2022-2023, si vous utilisez le bulletin papier pour les adhésions, vous devez le renvoyer au trésorier académique accompagné de votre RIB et du mandat de prélèvement ci-dessous. Ne pas le renvoyer si vous adhérez en ligne.

Pour les années suivantes, votre cotisation sera automatiquement renouvelée, sauf résiliation de votre part avant le 30 septembre adressée par courrier au trésorier académique ou par e-mail à : base-adherents@aeti-uns.org

⁽¹⁾ Réduction calculée sur les revenus de l'année d'encaissement effectif de la cotisation.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat A&i UNSA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du syndicat A&i UNSA.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.



PAIEMENT : Récurrent / Répétitif

RÉFÉRENCE UNIQUE MANDAT :
Réservé au créancier

Veuillez compléter tous les champs ^(*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

DÉBITEUR

VOTRE NOM ^(*) :

VOTRE PRÉNOM ^(*) :

VOTRE ADRESSE ^(*) :

CODE POSTAL ^(*) :

VILLE ^(*) :

PAYS ^(*) :

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA : **FR38ZZZ453965**

NOM : **Syndicat A&i UNSA**

ADRESSE : **Tour Essor - 14 rue Scandicci**

CODE POSTAL : **93500**

VILLE : **PANTIN**

PAYS : **FRANCE**

IBAN ^(*) :

BIC ^(*) :

LE ^(*) :

À ^(*) :

SIGNATURE ^(*) :

Les informations recueillies dans la présente demande, qui doit être complétée, sont destinées à n'être utilisées par le créancier, que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.